

MAIRIE DE CRENANS

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 09 OCTOBRE 2024 A 18 H 15

SESSION ORDINAIRE

Date de convocation : **02 Octobre 2024**

Date d'affichage du compte-rendu : **16 octobre 2024**

Nombre de Conseillers en exercice : **9**

Nombre de conseillers présents : **9**

Nombre de Conseillers votants : **9**

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances après convocations légales sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FAGUET, Maire.

Présents : M. Jean-Jacques FAGUET, Maire, Mme Christine JUHAN 1^{ère} Adjointe, Mme Julie GUIDOT 2^{ème} Adjointe, M. Pierre CHANFREMOY, Mme Lydie MAITREPIERRE, M. Arnaud PRINCE, M. Denis REFFAY, Mme Sylvia VELASCO, M. Joël VINCENT.

Absent excusé : néant

Absent : néant

Secrétaire de séance : Mme Sylvia VELASCO

Le Maire demande à rajouter une proposition de vente de parcelles d'un privé à la commune.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

I – Précédent compte-rendu du 26 juin 2024 : unanimité.

II – Changement du camion des 3 communes (projet 2025) :

Suite à la concertation entre les maires des 3 communes (Charchilla – Maisod- Crenans), le Maire présente un tableau comparatif des différentes offres d'achat d'un nouveau camion benne.

Il rappelle que le véhicule actuellement utilisé IVECO a 14 ans, qu'il présente des risques d'utilisation pour les agents, qu'il a déjà subi plusieurs grosses réparations.

La meilleure offre est celle d'un camion MAN pour un montant 43 700 € HT (52 440 € TTC).

Le syndicat de la Mercantine participerait à cette acquisition, le prix serait ainsi divisé par 4.

Avec cette offre, la proposition de reprise de l'IVECO serait de 12 600 €, soit pour la commune de Crenans, la participation de ce nouveau véhicule serait de 7 567 € HT (Charchilla avance la TVA et la récupèrera en 2026).

Après étude, discussion et comparaison, le conseil municipal à 8 voix POUR et 1 ABSTENTION accepte l'achat de ce camion MAN avec coffre et benne, réparti entre les 3 communes + le syndicat, pour la participation de 7 567€.

III – Formation PCS (Plan Communal de Sauvegarde) :

Le Maire indique que les élus qui sont chargés de l'élaboration du PCS, doivent s'inscrire à une formation, dispensée par l'AMJ, qui aura lieu à Lons le Saunier le mercredi 13 novembre prochain.

IV- Prévisions de travaux 2025 :

Les élus étudient différents travaux pour 2025 : travaux de voirie (déjà votés), changement des portes des bâtiments communaux, réseau eaux pluviales...

V – ONF vente de bois parcelle 24 et Affouages 2024/2025 ;

Sur proposition de l'ONF, le Maire présente un projet de mise en vente de gré à gré par soumission des bois résineux de la parcelle 24ja pour un volume de 81 m3, lors de la vente prévue le 15

novembre 2024. Le conseil municipal, à l'unanimité accepte et décide de fixer un prix de retrait à 52^e le m3, et charge le Maire de transmettre ce prix aux services de l'ONF.

Le conseil municipal décide de reconduire les affouages, aux mêmes conditions que les années précédentes, soit 170 € pour 30 stères environ. Les personnes intéressées doivent se faire inscrire à la mairie aux jours et horaires d'ouverture au public, jusqu'au vendredi 15 novembre 2024 dernier délai.

VI – Adhésions contrats groupés ; prévoyance, mutuelle santé et assurance statutaire :

Le Centre de Gestion a lancé un marché public afin que la commune puisse proposer aux agents à compter du 1^{er} janvier 2025, un contrat groupe pour la protection sociale complémentaire des agents en prévoyance et mutuelle santé.

Cela concerne tous les agents (titulaires, stagiaires, contractuels de droit public ou de droit privé). L'agent peut bénéficier d'une participation de son employeur pour permettre de couvrir ces risques et réduire la précarité.

La réforme de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) a introduit l'obligation de participation des employeurs publics :

- au 1er janvier 2025 pour la PRÉVOYANCE : la participation ne pourra être inférieure à 20 % du montant de référence fixé à 35 €, soit 7 € minimum par commune.
- au 1er janvier 2026 pour la SANTÉ : la participation ne pourra être inférieure à 50 % du montant de référence fixé à 30 €, soit 15 € minimum pour 1 seule commune.

La commune a le choix d'adhérer aux contrats groupés ou de rester au système actuel de la labellisation. Si la commune adhère aux contrats groupés, l'agent devra y souscrire sa protection sociale complémentaire, sinon les agents ne pourront pas bénéficier de la participation employeur, pour la prévoyance et la santé.

Le Maire ajoute que le risque prévoyance « garantie maintien de salaire » est déjà pris en charge à hauteur de 40 % de la cotisation de l'agent depuis plusieurs années.

Le conseil municipal décide de souscrire le contrat prévoyance au 1 janvier 2025 permettant ainsi aux agents de remplir les formalités et d'adhérer, s'ils le souhaitent, pour cette date.

La participation devra être un montant en € (non plus en %) ; elle sera déterminée à la prochaine réunion du conseil municipal après consultation des 3 communes, mais ne sera pas inférieure, en principe, à la participation actuelle en pourcentage.

Concernant la proposition du contrat groupe pour la mutuelle santé, la décision d'adhérer ou ne pas adhérer et de choisir la labellisation, sera décidée prochainement.

Concernant l'assurance des risques statutaires à la charge des communes, il s'agit des risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service.

Le marché a été attribué à la compagnie CNP ASSURANCE avec l'intermédiaire du courtier RELYENS ; Ce contrat souscrit en capitalisation à effet du 1^{er} janvier 2025 est d'une durée de 4 ans soit jusqu'au 31 décembre 2028.

La commune de Crenans n'a plus d'agents contractuel relevant de l'IRCANTEC, pour les agents relevant de la CNRACL, les taux proposés sont les suivants :

Formules	Garanties	Taux
Formule n° 1	Tous risques : décès + accident du travail + maladie ordinaire + longue maladie/maladie de longue durée + maternité/paternité/adoption. Franchise de <u>15 jours</u> par arrêt sur le risque maladie ordinaire	7.98 %
Formule n° 2	Tous risques : décès + accident du travail + maladie ordinaire + longue maladie/maladie de longue durée + maternité/paternité/adoption. Franchise de <u>30 jours</u> par arrêt sur le risque maladie ordinaire	7.14 %
Formule n° 3	Tous risques : décès + accident du travail + maladie ordinaire + longue maladie/maladie de longue durée + maternité/paternité/adoption. Franchise de <u>30 jours</u> par arrêt sur le risque accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/maladie de longue durée.	6.25 %

Le conseil municipal avait déjà souscrit ce contrat CNP Assurance, il décide à l'unanimité de reconduire cette assurance des risques statutaires selon la formule N° 1 au taux de 7.98% du traitement indiciaire brut.

Rajout : vente de parcelles de M. Claude RIGOLET à la commune :

Le Maire rappelle la vente de 2 parcelles sur la commune, dont la commune est riveraine : Section A N° 420 « Pré Cuillerie » de 2 380 m² et A N° 494 « Bois du Fyète » de 9 180 m².

IL semblerait que les bois aient été exploités, M. Denis REFFAY est chargé de se rendre sur ces parcelles afin de vérifier cette supposition.

Si ces parcelles sont dépourvues de bois, le conseil municipal décide à l'unanimité de proposer 0.20 € du m², soit la somme totale de ces 2 parcelles à 2 312 €.

Si tel n'était pas le cas, le bois de ces parcelles serait estimé, et la décision serait prise prochainement.

20 h 10 départ de M. Pierre CHANFREMOY

VII – Convention 30 millions d'amis pour la stérilisation des chats :

Afin de limiter la prolifération des chats, le Maire propose de signer une convention avec la Fondation 30 Millions d'amis, qui prendrait en charge une partie des frais de stérilisation et d'identification.

La Fondation s'engage à régler 50% des frais de stérilisation et d'identification par puce électroniques des chats libres, facturés par le vétérinaire :

-100 € pour les femelles (soit 50 € part Fondation et 50 € par mairie)

-120€ pour les femelles gestantes (60 € part Fondation et 60 e part mairie)

-80 € pour les mâles (soit 40 e part Fondation et 40 € part mairie)

Si les tarifs du vétérinaire sont plus élevés que les montants indiqués ci-dessus, la différence sera à la charge de la mairie.

Les élus, et les administrés qui le souhaitent seront chargés de récupérer les chats dans des cages, afin de les emmener chez un vétérinaire choisi par la commune.

VIII – Rapport d'activités de Terre d'Emeraude Communauté :

Le Maire rappelle que le rapport d'activités 2023 de Terre d'Emeraude Communauté a été transféré par courriel à tous les membres du conseil municipal, il reste à la disposition des élus et du public si nécessaire.

IX – proposition piscine de Bellecin :

Le Maire fait part de la proposition du Président de Terre d'Emeraude communauté, d'acheter des tickets d'entrée à la piscine de Bellecin au prix de 5€ l'unité (au lieu de 7,20 € prix public) et de les revendre soit à un prix réduit ou de les distribuer gratuitement.

Cependant cette proposition est valable pour un achat minimum de 100 tickets et d'une durée de validité de 2 ans.

Le conseil municipal décide de ne pas retenir cette offre, estimant le nombre de 100 tickets minimum trop important pour notre petite commune avec une durée limitée.

X – Questions diverses :

1) Le Maire informe d'une visite du SIDEC, d'ENEDIS et de la SBTP concernant le transformateur ENEDIS situé rue de la forêt (cabine haute).

Le SIDEC projette de rénover le réseau électrique existant, par une mutation du transformateur de 100 à 160 KVA et du remplacement de la sortie aérienne existante.

Le SIDEC est maître d'ouvrages des travaux de renforcement des réseaux électriques, et confiera ces travaux à l'entreprise SBTP attributaire sur le lot géographique concerné.

Ces travaux prévus en 2025 se dérouleront sous réserve qu'ils soient inscrits dans un programme de financement du SIDEC.

En 2024, la participation du SIDEC a été fixée à 100% sur un montant de travaux de réseau électrique.

2) Le Maire informe qu'il est possible via le SIDEC de demander des propositions de Street art pour égayer et recouvrir cette masse de béton disgracieuse.

Le Maire fait part du recensement des opérations de portage pour l'année 2025. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de n'inscrire aucune opération de portage à l'EPF.

3) Le Maire rappelle la convention signée avec la Fédération des chasseurs du Jura, concernant le projet Sensibilis'haie. Des kits de plantation seront livrés en novembre : 50 plants de diverses essences de haies. A ce titre, les élus et les administrés qui le souhaitent seront sollicités pour effectuer ce chantier de plantation.

4) Un groupe WhatsApp a été créé pour solliciter les personnes qui souhaitent aider et rendre Service, une fois par semaine, à une personne de Coulouvre pour : ses courses, banque, pharmacie, poubelles ... Déjà 7 personnes se sont inscrites, le Maire les en remercie.

Toute personne souhaitant faire partie de ce groupe, veuillez contacter M. Le Maire ou la mairie.

5) Le Maire rappelle la vente des brioches au profit de l'APEI qui aura lieu du 14 au 20 octobre prochain, le prix des brioches est de 6 € minimum.

6) Le Maire rappelle le passage de la Taverne Vagabonde, qui est un bar ambulant, tous les dimanches à partir de 17h jusqu'au 21 h 30 et cela jusque fin octobre, et reviendra à partir d'avril 2025.

7) Le Maire informe que le poteau incendie au lotissement Les Grandes Pièces va devoir être prochainement déplacé car le réducteur de pression a par erreur été installé avant celui-ci.

8) M. Denis REFFAY propose de :

- Creuser le bord de route, route de Coulouvre (coté droit en montant), pour canaliser les eaux pluviales, une étude sera faite pour voir si le renvoi d'eau ne provoque pas des dégâts collatéraux ;

- Il informe que les travaux de la piste forestière sont terminés, lieu-dit « Sur la Roche » ;

- Aussi, il informe que des rochers déposés sur la place de l'ancienne cabane de chasse, sur un terrain privé, gênent les camions forestiers. Une demande sera faite aux propriétaires concernés.

Séance levée à 20 h 30

Le Secrétaire de séance
Sylvia VELASCO



Le Maire
Jean-Jacques FAGUET

